



**REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TARENTEISE**

Réunion du 20 mai 2025

Le vingt mai deux mille vingt-cinq, à vingt heures et sept minutes, le conseil municipal de Tarentaise s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur LETIEVANT Pierre.

Date de convocation du Conseil : le douze mai deux mille vingt-cinq.

Nombre de conseillers en exercice : 8

Présents : Madame Bernadette TRANCHAND, Messieurs Mickael BLACHON, Frédéric DELOLME, Bruno JOURDAT, Pierre LETIEVANT, Christophe PONCET, Serge THIVILLON.

Absents : Danielle RANGER, pouvoir à Mickael BLACHON.

Secrétaire de séance : Mickael BLACHON

Délibération n°3 : (2025-025) : **Annulation partielle de la délibération n°2025-016 du 11 mars 2025 concernant la Commission d'Appel d'Offres et l'élection des vice-présidents des commissions communales :**

Considérant les articles 1414-2 et 1411-5 du CGCT sur le CAO ;

Considérant l'article 2121-22 du CGCT sur les commissions communales ;

Considérant la demande de la Préfecture en date du 21 mars 2025 de mettre en conformité la délibération 2025-016 concernant la partie Commission Appel d'Offres ainsi que celle de l'élection des vice-présidents des commissions communales ;

Il est proposé au conseil municipal de procéder à l'annulation partielle de la délibération 2025-016 du 11 mars 2025 :

Annulation de la désignation des vice-présidents des commissions communales qui seront alors désignés par chaque commission.

La Commission Appel d'Offre a été annulée lors de la délibération n° 2025-021 lors du conseil municipal du 8 avril 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Décide :

- **De faire voter les vices -présidents par chaque commission communale concernée.**

La délibération sur les commissions municipales, suite à l'annulation partielle, est donc modifiée comme suit :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-22 ;

Considérant que le conseil municipal peut créer des commissions chargées d'étudier des questions soumises au conseil ;

Considérant qu'il convient de créer des commissions de travail sur la base des différentes compétences attribuées à la commune ;

Considérant que le Maire est Président de droit des commissions et que la commission désignera un Vice-président ;

Conformément à l'article L2121-21 du CGCT, il a été décidé de ne pas procéder au scrutin à bulletin secret pour la nomination des membres des commissions ;

Commission 1 : Urbanisme, aménagement du village, bâtiments communaux, espaces verts, voirie, chemins, forêt, eau et assainissement

Membres : Frédéric DELOLME, Bruno JOURDAT, Christophe PONCET, Danielle RANGER et Serge THIVILLON

Commission 2 : Éducation

Membres : Danielle RANGER, Mickaël BLACHON, Serge THIVILLON

Commission 3 : Lien social, vie locale et communication

Membres : Bernadette TRANCHAND, Danielle RANGER, Mickael BLACHON, Bruno JOURDAT, Mickaël BLACHON, Christophe PONCET, Serge THIVILLON,

Commission 4 : Finances et budget

Membres : Frédéric DELOLME, Danielle RANGER, Serge THIVILLON, Bernadette TRANCHAND

Commission 5 : Correspondant pour la Défense Nationale

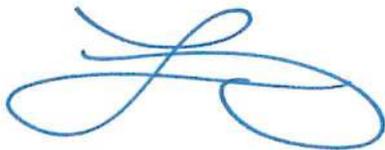
Serge THIVILLON est désigné comme correspondant à la Défense Nationale de la Commune de Tarentaise.

Pour copie certifiée conforme

À Tarentaise, le 20/05/2025

Acte rendu exécutoire par transmission en Préfecture le 26/05/2025
et affichage en mairie le même jour

Pierre LETIEVANT,
Maire

A blue ink signature of Pierre Letievant, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Mickael BLACHON
Secrétaire de séance

A black ink signature of Mickael Blachon, featuring a complex, scribbled pattern of lines.